

25 mai 2022  
049

> Directeurs généraux et responsables des services des aides techniques des établissements de réadaptation en déficience physique

## Modification apportée au Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés (RLRQ, c. A-29, r. 9)

Un ajustement de 6 % du prix des accumulateurs pour fauteuils roulants à propulsion motorisée est apporté au Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés. Cette modification entrera en vigueur pour les services rendus à compter du **1<sup>er</sup> juin 2022**.

Le [Fichier des biens et services](#) est disponible à la section *Établissements de réadaptation en déficience physique* et le [Tarif des appareils suppléant à une déficience motrice et des services afférents assurés](#), à la section *Lois et règlements* de notre site.

### Rappel

Les accumulateurs 8A24M doivent être facturés à l'aide du code 4590005. La méthode de facturation est disponible à la section 5.5.8.2.6 du [Guide de facturation](#).